

Le Guide

Fédération CGT des personnels actifs et retraités des Services publics

fédération
des services
publics

la
cgt

N°928 novembre 2024



DOSSIER

**« Jin Jiyan azadi » :
Femmes, Vie, Liberté !**

SOMMAIRE

- P2 **Édito** : Uni-es, nombreux-ses et déterminé-es, continuons la lutte !
- P3 **La parole aux syndicats** : Péri-scolaire : une grève particulièrement suivie et déterminée des animateur-rices de la ville de Rezé
- P4 **Focus lutte** : Longwy : justice a été rendue à Mélissa !
- P5 **Lutte contre les idées d'extrême droite** : Projet Périclès, un plan pour installer le RN au pouvoir
- P6 **Actualité sociale** : 19 novembre, 5 décembre : journées de grève et de manifestations dans la Fonction publique. Déclaration de la CEF du 20 novembre
- P7 **Actualité fédérale** : Mobilisation de la FDSP au Salon des Maires
- P8 **Dossier** : « Jin Jiyan azadi » : Femme, Vie, Liberté
- P12 **CNFPT** : Le CNFPT n'est pas la vache à lait des économies imposées par le gouvernement !
- P13 **STATUTAIRE DLAJ** : Prévention des risques professionnels
- P14 **QVS** : CoGiTiel : un outil au service de la politique syndicale
- P15 **UFR** : CNRACL : comment en est-on arrivé là ?
- P17 **Expression UFICT** : États généraux de l'enseignement et de l'éducation artistiques
- P18 **International** : Libérez la militante palestinienne Fatima Al-Rimawi
- P19 **Culture**
- P20 **Je fais grève et je manifeste !**

Ce Guide de novembre 2024 est accompagné du Mémoires d'Avenir n°16 de décembre 2024.

ACTUALITÉ CHIFFRÉE

Plus de 370 millions de filles et de femmes dans le monde ont subi un viol ou une agression sexuelle alors qu'elles étaient enfants

1/3 des femmes dans le monde ont déjà subi des violences physiques et/ou sexuelles

Toutes les 11 minutes, une femme ou une fille est tuée par un membre de sa propre famille

47 000 femmes au moins meurent chaque année du fait d'avortements exercés dans des conditions non sécurisées

800 femmes meurent chaque jour dans le monde du fait de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement

AGENDA

- **23 et 25 novembre** : mobilisation contre les violences faites aux femmes
- **3 décembre** : mobilisation des retraité-es
- **5 décembre** : journée de grève et de manifestations dans la Fonction publique
- **11 décembre** : journée pour la défense de la CNRACL à Bordeaux
- **17 décembre** : FNF
- **18 et 19 décembre** : CEF

Restons en contact et informé-es

Abonnement à notre lettre hebdo électronique : www.cgtservicespublics.fr/spip.php?page=lettreinfo
Facebook : www.facebook.com/cgtservicespublics/
X : x.com/fdspcgt
Instagram : www.instagram.com/fdspcgt/
Tiktok : www.tiktok.com/@fdspcgt

Uni-es, nombreux-ses et déterminé-es, continuons la lutte !

Le 5 novembre dernier, Donald Trump a été élu 47^e président des États-Unis, président pour la seconde fois, le cauchemar américain, avec un premier mandat marqué par une politique antisociale et discriminatoire et un second qui va entraîner son pays dans une politique de destruction, impactant le monde entier. Dans le reste du monde, les femmes sont de plus en plus attaquées et réduites au silence comme en Afghanistan, en Iran ou en Irak, toutes ces femmes qui, souvent, ont le courage de résister au péril de leur vie. À Gaza, la catastrophe humanitaire s'intensifie avec l'interdiction de l'UNRWA



Karen VERDIER
membre de la CEF

par le Parlement israélien, l'agence de l'ONU pour les réfugié-es qui fournit une aide vitale à des millions de palestinien-nes. Il s'agit là d'une attaque supplémentaire et révoltante contre leurs droits. Continuons à boycotter les marques étrangères et françaises pour les obliger à arrêter leur collaboration avec cet Etat criminel, notamment via la campagne BDS. En Espagne et dans les Outre-Mer, les politiques d'austérité contre les peuples et les travailleur-euses s'accroissent et des milliers de personnes se lèvent contre des gouvernements qui les abandonnent à leur sort.

En France, nous avons échappé à l'extrême droite pour qu'un gouvernement de droite extrême nous dirige et la destruction massive des services publics est enclenchée laissant derrière elle, les agent-es du service public et les personnes les plus précaires qui les utilisent au quotidien. Les annonces du ministre de la

Fonction publique, Guillaume Kasbarian, témoignent du mépris envers les agent-es territoriaux.ales : Passage de 1 à 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie avec à la suite, un traitement à 90% ; des centaines de milliers d'emplois menacés pour, prétendument, contribuer à « réduire les déficits publics » ; nouveau gel du point d'indice ; suppression de la GIPA et aggravation des menaces contre la CNRACL. Autant de mesures qui visent à affaiblir les agent-es et le service public. Ces attaques incessantes sur le service public sont insupportables, les agent-es en ont ras le bol de subir cette politique et de ne plus pouvoir effectuer

leurs missions auprès du public comme ils le voudraient.

Après le 19 novembre, continuons à élever le rapport de force pour nous opposer à ces mesures et gagner sur nos revendications. Discutons-en, rassemblons nous, mettons nous en grève, marchons, faisons nous entendre mais surtout ne les laissons pas faire ! Soyons plus que jamais fier-ères d'être fonctionnaires et agent-es du service public.

Les révoltes en France et dans le monde expriment un refus de la population de subir toujours plus de répressions et de réformes injustes. Uni-es, nombreux-ses et déterminé-es, il va nous falloir de la force et du courage pour continuer à lutter et gagner la bataille contre ce gouvernement et pour le progrès social.

On peut tout retirer aux humains sauf leur dignité et leur désir d'émancipation !

Fédération CGT des personnels actifs et retraités des Services publics

www.cgtservicespublics.fr — Email : fdsp@cgt.fr - Directeur de la publication : Amar Yazid. Tirage, routage : Imprimerie Rivet, 24 rue Claude-Henri-Gorceix 87022 Limoges Cedex 9. Commission paritaire 1028 S 06646 — ISSN n° 0395-0824.

Crédits photos/illustrations : sauf mention expresse @FDSP CGT

Périscolaire : une grève particulièrement suivie et déterminée des animateur-rices de la ville de Rezé

La parole au syndicat CGT des personnels territoriaux de la ville de Rezé. Depuis 15 ans le syndicat CGT accompagne dans la lutte des personnels pour améliorer les taux d'emplois, les conditions de travail et d'accueil, pérenniser les équipes et le service public.



D'habitude, depuis plusieurs années, on appelle à une journée de grève à leur demande, une fois les équipes à bout, en fin de trimestre généralement. Cette fois-ci elles et ils ont décidé après la seconde journée de grève depuis la rentrée de faire grève deux semaines de rang chaque midi de 12h30 à 13h30 ce qui bloque totalement le service (cantine, sieste...). Cette décision a été prise en assemblée générale et la CGT n'a été que facilitatrice et non incitatrice, ce qui donne à ce mouvement plus de force.

Face à cette détermination, il a fallu communiquer vers les parents d'élèves qui se sont également mobilisés par solidarité un midi (pique-nique devant la mairie). La pression est forte sur les élu-es de la ville avec plusieurs articles de presse et une communication tous azimut.

Finalement les agent-es ont décidé de suspendre le mouvement au bout d'une semaine en donnant 12 jours aux élu-es

pour présenter un plan d'envergure, faute de quoi le mouvement reprendra. La résorption de la précarité étant l'orientation numéro un de notre syndicat, la CGT continuera à accompagner les agent.es dans leur lutte :

POUR

- Une rémunération des agent-es dès leurs prises de fonctions, et surtout avant la prise en charge des enfants ;
- Réduire la précarité, et maintenir un taux d'encadrement satisfaisant, avoir des contrats du soir qui ne finissent pas avant 18h ;
- Développer le travail en équipe et ajouter un temps de réunion pour tous les animateurs ;
- Une titularisation à 50% a minima pour les contrats midis et soirs et un CDI pour les animateur.rices travaillant sur le temps du midi ;
- Valoriser par la formation, en proposant aux animateur-rices

éducatif.ves qui le souhaitent, la prise en charge du BPJEPS (diplôme d'animateur professionnel) ;

- Développer les partenariats avec les autres services (propreté, restauration...) et proposer des temps de travail complémentaires et cumulables avec les temps périscolaires, pour les animateur-rices qui le souhaitent.

EN LIGNE



Le communiqué de la CGT de Rezé

<https://www.cgtservices-publics.fr/les-luttes/actualite-des-luttes-2024/>

conditions-de-travail/article/44-i-syndicat-cgt-des-territoriaux-de-reze-grève-des-animateur-rices-de-la-

Longwy : justice a été rendue à Mélissa !

Après plusieurs jours de mobilisation et de négociations, justice a été rendue à Mélissa, sa famille, ses collègues et ses camarades.



En effet, ce vendredi 15 novembre 2024, à l'issue de notre réunion, le maire de Longwy, Vincent HAMEN, a décidé de signer l'arrêté reconnaissant l'imputabilité au service du décès de Mélissa.

Nous saluons cette décision du maire, une décision qui va dans le sens de l'histoire.

La CGT Territoriaux Mairie de Longwy a toujours défendu la vérité face aux Longoviciens, malgré les accusations injustes de certains, qui nous reprochaient d'être « instrumentalisés politiquement ». La reconnaissance officielle de l'imputabilité est une preuve éclatante de notre honnêteté et de notre détermination.

Rien n'aurait été possible sans la lutte et l'action collective. Nous tenons à saluer nos collègues de la Maison de la Petite Enfance de Longwy, qui, dans cette période difficile, ont fait preuve d'une solidarité et d'un courage exceptionnels. Leur engagement a été déterminant dans ce combat pour la justice.

Nous souhaitons également souligner la dureté du rôle de représentant du personnel. Ces dernières années ont

été particulièrement éprouvantes, mais nous sommes restés debout, unis et déterminés, face à l'adversité.

Aujourd'hui, suite à l'affaire du 21 juin 2023, nous appelons certains élus de la majorité municipale à tirer les enseignements de cette décision. Avec ce geste, le nouveau maire choisit d'ouvrir une nouvelle ère dans cette collectivité, où de nombreux agents ont énormément souffert au travail ces dernières années.

Nous sommes conscients que les plaies seront difficiles à refermer, mais nous réaffirmons notre engagement à porter des revendications pour :

- Améliorer nos conditions de travail,
- Obtenir de nouveaux droits,
- Offrir un service public de qualité,
- Garantir la transparence dans la gestion des fonds publics.

Nous nous rassemblerons mardi 19 novembre 2024, à 11 heures devant la Maison de la Petite Enfance, située au 6 rue Molière, à Longwy, pour rendre hommage à Mélissa et à tous les professionnels de la petite enfance, dont le travail est extraordinaire et essentiel.

Mélissa, notre soeur de lutte, notre camarade, repose en paix. Nous ne t'oublierons jamais.

EN LIGNE

**Hommage à Mélissa Mangel
Communiqué fédéral**

<https://www.cgtservicespublics.fr/filieres-missions/medico-sociale/petite-enfance-mode-d-accueil/petite-enfance-mobilisation-du-19-novembre-2024/article/communiqué-fdsp-hommage-a-melissa-mangel>



EN LIGNE

**Syndicat CGT des territoriaux
de Longwy : justice pour
Mélissa**

<https://www.cgtservicespublics.fr/les-luttes/actualite-des-luttes-2024/conditions-de-travail/article/54-i-syndicat-cgt-des-territoriaux-de-longwy-justice-pour-melissa>



Projet Péricle's, un plan pour installer le RN au pouvoir

Entretien avec le journaliste Thomas Lemahieu à la suite des révélations de l'Humanité.



Tout d'abord merci d'avoir accepté l'invitation du collectif à partager ce moment d'analyse et de réflexion.

Péricle's c'est quoi ?

Thomas Lemahieu. Un acronyme, d'abord, constitué à partir d'une litanie explicite : « Patriotes Enracinés Résistants Identitaires Chrétiens Libéraux Européens Souverainistes. » Un objectif, ensuite : un projet qui découle d'un ensemble de valeurs clés (liberté, enracinement et identité, anthropologie chrétienne, etc.). Un projet politique, rédigé comme un business plan de start-up qui détaille un plan global et systémique en une série d'étapes savamment coordonnées, avec un rétroplanning, des « cibles » à approcher, des « talents » à recruter... Péricle's, ce n'est pas seulement une structure et un financement. C'est aussi un programme qui voit loin – jusqu'en 2032 – et qui se décline en autant d'actions multifacettes.

Peux-tu nous en dire plus sur les ambitions électorales, politiques et idéologiques de ce projet ?

TL. C'est un projet avec 150 millions d'euros sur les dix prochaines années que le milliardaire français et exilé fiscal Pierre-Edouard Stérin ambitionne de porter pour faire gagner la droite extrême avec un plan décliné en

plusieurs dimensions. D'abord une guérilla juridique pour harceler ses adversaires, puis la construction de baromètres pour influencer l'opinion publique, la constitution d'une réserve de hauts fonctionnaires qui pourraient aider le RN après sa victoire électorale et enfin et surtout un projet de faire gagner plus de 1000 villes petites et moyennes à la droite extrême et parmi elles 300 pour le RN.

Comment engager les syndicats dans cette bataille ?

TL. Les inviter à la plus grande vigilance parce que Stérin a mis en place une école de formation des futures maires nommée Politicae. Cet organisme doit permettre à son camp de repérer les villes susceptibles d'être gagnées par l'extrême droite. Il faut voir qu'avec un soutien tel que celui de Stérin, le RN montre là son vrai visage au service du capital. Il convient aussi d'observer la nature réactionnaire, raciste mais aussi ultra libérale du projet Péricle's qui prétend combattre des tendances comme « l'hyper étatismisme, le socialisme et l'assistanat, le wokisme, la laïcité agressive, le refus de la préférence nationale et l'immigration incontrôlée ». Péricle's défend les valeurs de l'extrême droite « pour servir et sauver la France et permettre la victoire idéologique, électorale et politique »

EN LIGNE



Péricle's, le projet secret de Pierre-Edouard Stérin pour installer le RN au pouvoir - L'Humanité

Thomas Lemahieu

<https://www.humanite.fr/politique/bien-commun/projet-pericles-le-document-qui-dit-tout-du-plan-de-pierre-edouard-sterin-pour-installer-le-rn-au-pouvoir>

EN LIGNE



Soyons vigilant-es, ne laissons pas les idées brunes se propager !

<https://www.cgtserVICESPUBLICS.FR/societe/lutte-contre-les-idees-d-extreme-droite/>

EN LIGNE



Démasquer et combattre les idées d'extrême droite : une lutte syndicale à part entière

<https://www.youtube.com/watch?v=I9KrITY6vs>



19 novembre, 5 décembre : journées de grève et de manifestations dans la Fonction publique

En appelant à la mobilisation le 19 novembre, à l'occasion du Congrès des maires de France, dans les quarante cortèges de « Pas de bébé à la consigne », la Fédération CGT des Services publics est résolument engagée dans la mobilisation pour mettre un coup d'arrêt à la politique de Macron-Barnier-Kasbarian contre les services publics, les fonctionnaires et les contractuels de droit public.

Après le vol des congés, le vol de deux années de retraite, le pillage de notre caisse de retraite - la CNRACL - le gouvernement entend imposer 3 jours de carence avec la suppression de 10 % du traitement dès le 4e jour d'arrêt maladie. On nous reparle de la suppression d'un jour férié et la question du temps de travail dans la fonction publique est une nouvelle fois questionnée. Malgré l'énorme perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, Kasbarian poursuit la même politique en confirmant le gel du point d'indice, et va même encore plus loin en supprimant la GIPA.

Face à la multiplication des attaques contre la fonction publique et ses agent-es, la Commission exécutive fédérale - CEF - réunie ce jour appelle chaque syndicat à tout mettre en oeuvre pour la réussite de l'appel à mobilisation du 5 décembre.

D'ores et déjà, des réunions sont programmées : CE, heures d'infos, assemblées générales, pour décider avec les syndiqué-es et avec les collègues. Plusieurs modalités d'actions peuvent être mises en oeuvre, à commencer par un appel à la grève. Des distributions de tracts pour alerter et sensibiliser les collègues et usagers, des piquets devant les bâtiments administratifs peuvent aussi être organisés. Des manifestations seront programmées dans toute la France : travaillons à une belle visibilité des territoriaux CGT.

La CEF considère que tout doit être mis en oeuvre pour engager un mouvement d'ensemble aboutissant à la satisfaction de toutes nos revendications. C'est pourquoi la Fédération CGT des services publics va réactualiser le préavis fédéral couvrant toutes les dates du 1^{er} au 31 décembre en tenant compte des dernières annonces du gouvernement.

- Contre les mesures du PLF et PLFSS 2025
- Contre la mise en place de 3 jours de carence en arrêt maladie
- Pour des moyens en faveur des services publics répondant à l'intérêt général
- Pour un point d'indice à 6 euros et son augmentation immédiate de 10 %

Réussissons collectivement un grand 5 décembre, saisissons-nous de l'ensemble des dates professionnelles, interprofessionnelles, nationales, départementales, fédérales et confédérales et n'hésitons pas à déposer des préavis de grève locaux.

EN LIGNE

Mobilisation du 5 décembre.



Communiqué interFonction publique

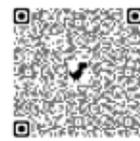
EN LIGNE

Face à la liquidation de la Fonction publique et de ses agent-es, la CGT appelle à la mobilisation. Communiqué CGT FP



EN LIGNE

5 décembre 2024. Lettre de solidarité de Jan Willem Goudriaan, secrétaire général de la FSESP



Petite enfance :

«Ce n'est plus possible

qu'on nous force à maltraiter des bébés»

Lors de la mobilisation du 19 novembre, les professionnel-les de la petite enfance ont lancé un appel à l'aide.



Le 23 novembre, 100 000 manifestant-es partout en France pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles





Mobilisation de la fédération des services publics au Salon des Maires

A l'occasion de la tenue du 106^e Salon des Maires, la Coordination Fédérale Régionale Île de France et la fédération des services publics se sont mobilisées pour diffuser une adresse aux maires afin de les alerter sur les réformes néfastes à venir.



Lire sur notre site internet

<https://www.cgtservicespublics.fr/societe/mobilisations/19-novembre-5-decembre-journees-de-greve-et-de-manifestations-dans-la-fonction/article/19-novembre-mobilisation-de-la-fdsp-au-salon-des-maires>

Déploiement fédéral à l'occasion des Assises des départements de France

Les départements vont être particulièrement impactés par les mesures austéritaires imposées par le gouvernement.



Lire sur notre site internet

<https://www.cgtservicespublics.fr/societe/politiques-et-finances-publiques/article/les-departements-piliers-des-politiques-de-solidarite-ne-doivent-par-mourir>

Les élections TPE dans notre champ syndical

Les élections TPE se dérouleront du 25 novembre au 9 décembre prochains, et concernent tous les salariés des entreprises et structures privées de moins de 11 salariés.

Pour ce qui concerne en particulier notre champ syndical fédéral, deux secteurs sont à privilégier :

- 1) Les petites structures «satellites» de droit privé des communes et intercos (associations, syndicats d'initiative, etc)
- 2) Les assistantes maternelles employées par les familles, et que nous pouvons contacter via les «Relais» mis en place par les collectivités

La CGT a édité de nombreuses fiches « métiers » pour la campagne. Voir deux fiches qui peuvent particulièrement nous concerner : éducateur sportif et garde d'enfants. Chaque fiche est composée de quatre visuels au format jpeg.

Voir le dossier sur le site de la CGT : www.cgt-tpe.fr/

CGT Suez Eau France, Le plan social continue !



Lire sur notre site internet

www.cgtservicespublics.fr/filieres-missions/eau/article/cgt-suez-eau-france-le-plan-social-continue

La fédération CGT des services publics dépose un préavis de grève du 2 octobre au 31 décembre 2024

Lire sur notre site internet



[cgtservicespublics.fr/les-luittes/actualite-des-luittes-2024/preavis-de-greve-federaux/article/la-federation-cgt-des-services-publics-depose-un-preavis-de-greve-du-2-octobre](https://www.cgtservicespublics.fr/les-luittes/actualite-des-luittes-2024/preavis-de-greve-federaux/article/la-federation-cgt-des-services-publics-depose-un-preavis-de-greve-du-2-octobre)

Relevé de décision de la CEF du 16 octobre

Lire sur notre site internet



[cgtservicespublics.fr/militants/vie-syndicale-federale/instances-et-organes-de-la-federation/commission-executive-federale/cef-relevés-de-decisions/article/cef-relevé-de-decisions-du-16-10-2024](https://www.cgtservicespublics.fr/militants/vie-syndicale-federale/instances-et-organes-de-la-federation/commission-executive-federale/cef-relevés-de-decisions/article/cef-relevé-de-decisions-du-16-10-2024)

CNF exceptionnel du 7 novembre

Rapport de Natacha Pommet

Lire sur notre site internet



[cgtservicespublics.fr/militants/activite-revendicative-fonction-publique/article/rapport-de-natacha-pommet-au-cnf-exceptionnel-du-7-novembre-2024](https://www.cgtservicespublics.fr/militants/activite-revendicative-fonction-publique/article/rapport-de-natacha-pommet-au-cnf-exceptionnel-du-7-novembre-2024)

Motion de la Commission exécutive fédérale à l'attention du syndicat national AFSCME (Etats-Unis)

Lire sur notre site internet



[cgtservicespublics.fr/militants/vie-syndicale-federale/boite-a-outils/article/calendrier-2025](https://www.cgtservicespublics.fr/militants/vie-syndicale-federale/boite-a-outils/article/calendrier-2025)

« Jin Jiyan azadi » : Femme, Vie, Liberté

Le 25 novembre, tout-es ensemble pour la journée internationale de lutte pour l'élimination des violences contre les femmes ici et ailleurs. En France, en Afghanistan, en Iran, en Inde, au Congo, au Japon, au Pérou, aux USA...partout des voix continuent de s'élever pour dénoncer et stopper toutes les formes de violences faites aux femmes.

Dans le monde, la domination patriarcale s'amplifie. Ainsi, la xénophobie politique et religieuse s'exacerbe provoquant dictatures, guerres et migrations forcées dont **les premières victimes sont les femmes de tous les âges. Les femmes sont en première ligne pour subir les assauts d'un virilisme mortifère avide de pouvoir et de domination. Cela se traduit par des chiffres effrayants :**

- Plus de 370 millions de filles et de femmes dans le monde ont subi un viol ou une agression sexuelle alors qu'elles étaient enfants
- 1/3 des femmes dans le monde ont déjà subi des violences physiques et/ou sexuelles
- Toutes les 11 minutes, une femme ou une fille est tuée par un membre de sa propre famille
- 47 000 femmes au moins meurent chaque année du fait d'avortements exercés dans des conditions non sécurisées
- 800 femmes meurent chaque jour dans le monde du fait de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement *

Dans le monde du travail, **les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la violence à cause des rôles inégaux et des relations inégalitaires entre les genres, des stéréotypes et des modèles patriarcaux.** Certaines études de cas font référence à la violence subie par les travailleur·euses migrant·es, les minorités noires et ethniques et les peuples autochtones ou d'autres groupes victimes de discrimination sur le marché du travail, comme les travailleur·euses LGBTQIA+. Elles soulignent la nécessité de mesures en milieu de travail pour tenir compte des cas de harcèlement liés à la discrimination



et à la violence, y compris les formes de discrimination multiple et croisée, mettant l'accent sur la discrimination fondée sur le genre, la maternité, la race, l'origine ethnique, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le handicap et l'âge. Les besoins des travailleur·euses migrant·es et des populations indigènes, et en particulier des travailleur·euses exposé·es à la traite et au trafic à des fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle, doivent également être pris en compte.

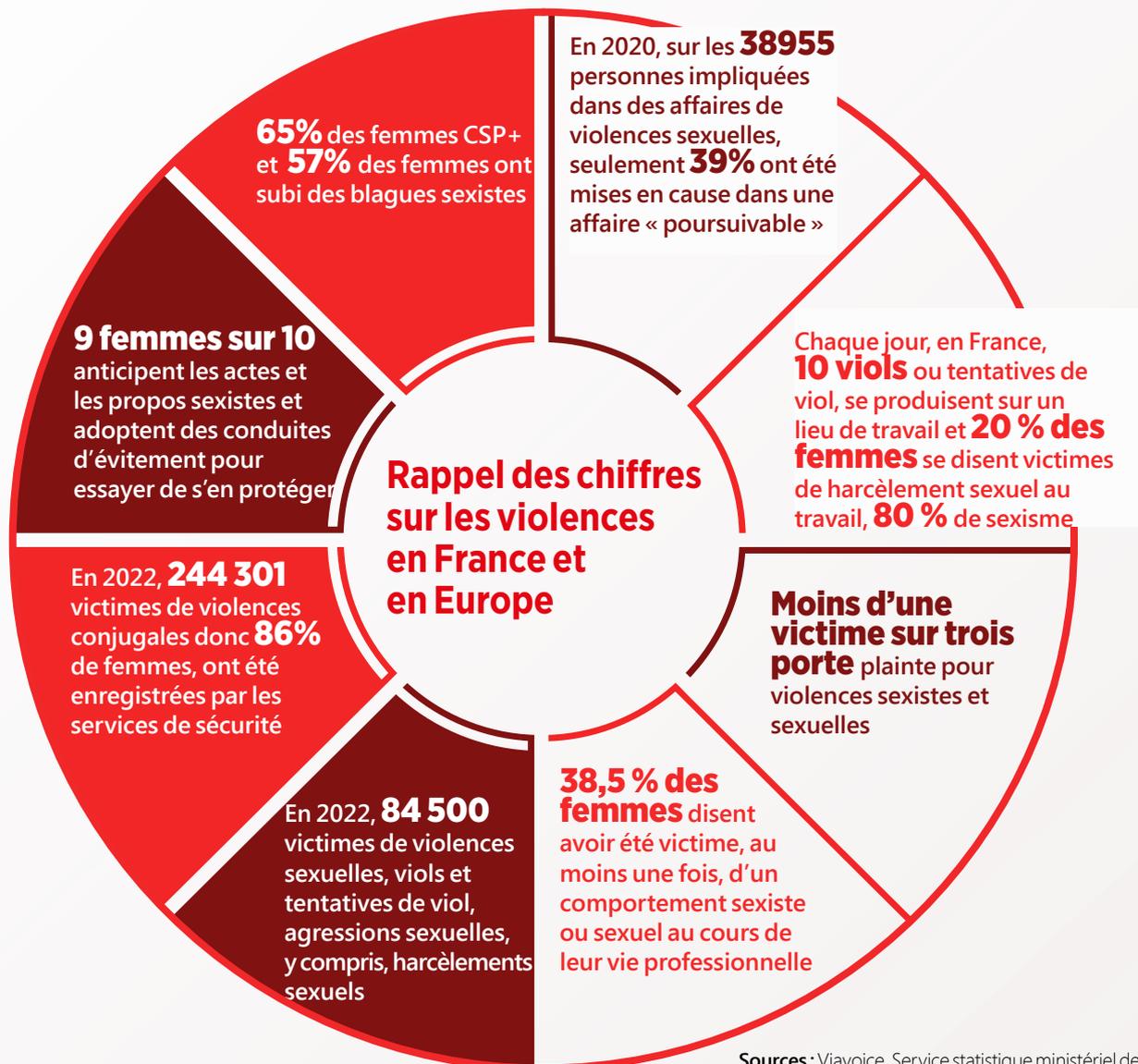
Les services publics sont les seuls garants d'une application juste et équitable des moyens collectifs en direction des plus précaires et les femmes le sont trop souvent, hélas ! Patrimoine des plus modestes, le service public s'oppose, par principe, à la voracité des spéculateurs de toutes sortes. La vague néo-libérale en œuvre depuis les années 80 vise à le vider de toute substance, à le détruire. Défendre le service public c'est défendre la justice sociale et l'égalité. **Qu'est-ce que la violence si ce n'est une relation initiale inégale ? Et les**

premières victimes de ces violences sont les femmes face à beaucoup trop d'hommes.

Aujourd'hui en France, **l'écrasante majorité des employeurs dans le public, ne font rien d'efficace pour prévenir les VSS, les détecter, protéger et accompagner les victimes, sanctionner les agresseurs puis reconstruire le collectif de travail.** Ils manquent à leurs responsabilités légales et causent la casse physique et psychologique de milliers de femmes salariées.

La CGT a appelé à participer massivement aux manifestations organisées partout en France le 23 novembre et a invité les syndicats et les salarié·es à se mobiliser sur leur lieu de travail pour interpellier leur employeur et obtenir enfin la mise en place immédiate de mesures efficaces contre les VSS.

*Chiffres : rapports de l'Unicef 2024, OMS de 2021, ONU de 2022, HCEF de 2014, OMS de 2023.



Sources : Viavoice, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), Trimestriel de l'UGICT CGT.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- « Femme, Vie, Liberté » est un slogan issu d'un mouvement révolutionnaire féministe kurde qui a été repris en Iran à la suite du féminicide de Mahsa Jina Amini
- En vingt ans, l'Espagne a réussi à faire diminuer de plus d'un tiers le nombre annuel de féminicides conjugaux, passant de 72 en 2004 à 30 en 2020. Elle a adopté une loi portant « mesures de protection intégrale contre la violence conjugale » en 2004. Elle octroie des droits spéciaux aux victimes comme l'assistance juridique gratuite, les aides économiques spécifiques ou encore l'accès prioritaire aux logements sociaux. Des mesures similaires ont été votées en France.
- Alors même que sa population est 30 % supérieure à celle d'Espagne, la France attribue 5 euros par habitant·e à la lutte contre les VSS contre 16 euros chez son voisin. Aujourd'hui, l'État français dépense 184,4 millions d'euros pour lutter

contre les violences conjugales. Pour être au même niveau de dépenses publiques que l'Espagne, il devrait s'élever à 1 milliard.

- En France L'article 222-23 du code pénal définit le viol comme tout acte de pénétration sexuelle commis avec « violence, contrainte, menace ou surprise ». L'absence de consentement de la victime ne figure donc pas dans les éléments de l'infraction, qui interroge d'abord les actes de la personne mise en cause. Dans d'autres pays – Canada, Suède ou plus récemment Espagne – l'absence de consentement est au cœur de leur définition du viol.
- En Allemagne, l'IVG est toujours pénalement condamnable même si dans les faits la mesure n'est pas appliquée. Pour autant, un rendez-vous pré-IVG est obligatoire souvent fait par des religieux.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans la Fonction publique

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans la Fonction publique démarre par la reconnaissance de celles-ci. Les employeurs méconnaissent et sous-estiment les faits de violences au sein de leurs collectivités ou établissements publics, entreprises. Or, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

A la CGT, nous exigeons, entre autres :

- Une loi-cadre intégrale couvrant l'ensemble des aspects de la lutte contre les violences sexuelles dans toutes les sphères de notre société
- L'effectivité de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes : « à travail égal, salaire égal »
- La stricte application de l'accord national du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mettant en place un.e référent.e harcèlement avec des moyens dédiés et identifiés par les personnels
- Le respect de l'obligation en matière de santé et sécurité de l'employeur inscrite dans le code du travail
- De nouveaux droits pour protéger et accompagner les victimes de violences : abrogation de la journée de carence, interdiction des licenciements et révocations, droits à des autorisations spéciales d'absences rémunérées pour faire des démarches, droit à la mobilité géographiques et fonctionnelle
- Rendre effective la déclaration et la reconnaissance des accidents de travail ou de service dans le cadre de VSS
- Obligation d'identifier les violences sexistes et sexuelles dans les documents uniques d'évaluation des risques professionnelles (DUERP)
- Accès aux soins garanti avec le remboursement à 100% des consultations en psycho traumatologie pour les victimes



Lutter contre les VSS à la CGT

« Les violences dans mon syndicat ? Jamais. », « ça va, je rigole...tu ne vas pas m'envoyer la cellule », « metoo, c'est bien, mais bon, il y a d'autres priorités comme les salaires » « abolissons le capitalisme et tout ira mieux, tu verras », « franchement dire que tous les hommes sont des violeurs, je ne suis pas d'accord »...

Si nous pensons que nos valeurs et nos principes à la CGT sont un cordon sanitaire et de sécurité contre les violences, nous nous trompons. Les quelques propos entendus ci-dessus en sont une preuve. Notre organisation est porteuse d'un projet de transformation de la société et du monde du travail libéré de toutes formes de dominations, d'exploitations et de violences. Dans son ADN, elle est féministe. Ce n'est pas un vilain mot car à

la CGT, nous avons une définition claire de ce qu'est le féministe : porteur de liberté et d'égalité dans les droits entre les femmes et les hommes, ni plus, ni moins. Nous sommes donc profondément humanistes au travers de ce combat. Nous pensons aussi qu'il ne suffira pas d'abolir le système capitaliste pour en finir avec les inégalités entre les femmes et les hommes, avec la domination masculine et le patriarcat, pour preuve les nombreux pays sans système capitaliste qui opèrent toutes ces violences. Le combat contre ces dernières comme le combat contre le capitalisme n'a donc pas de hiérarchie. Ces combats doivent se mener de manière simultanée. Les détracteurs du féminisme se plaisent à l'attaquer en traitant ses militant.es, bien souvent des femmes, comme des « hystériques » qui verraient « tous les hommes comme des violeurs ». Alors, disons-le une fois pour toute, non tous les hommes ne sont pas des agresseurs. Pour

autant, les chiffres évoquent que 61% des victimes recensées en 2023 par les signalements transmis au ministère de la FP par les employeurs, sont des femmes. Dans plus de 85% des cas, les agresseurs sont des hommes.

Notre organisation n'étant pas en dehors de la société et faite de femmes et d'hommes, elle se voit confrontée aux mêmes problématiques de VSS. Osons en parler, ne nous cachons pas. Nous avons une multitude d'outils à notre disposition pour lutter et agir au sein de notre organisation dont le plus fort est la qualité de vie syndicale : faisons vivre

nos statuts et nos chartes. Notre force est le collectif, ne restons pas seule : le pôle qualité de vie syndicale est un lieu d'accueil et d'écoute pour les syndicats et les victimes, tout comme la cellule de veille confédérale. Notre fédération s'appuie sur le cadre commun confédéral pour répondre aux situations de VSS en interne et n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires et proportionnées selon les faits de violences.

N'oublions jamais que laisser des actes de violences sexistes et sexuelles se faire au sein de notre organisation, nuit à son image et à sa qualité de vie syndicale.

Clin d'œil au collectif femme mixité

Le 12^e congrès fédéral a créé un collectif femme-mixité afin de répondre aux enjeux de l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles.

En effet, nous avons constaté que les syndicats ne sont pas tous suffisamment équipés pour répondre aux enjeux de l'égalité et de lutte contre les VSS. Le collectif, composé actuellement de 6 camarades, 3 femmes et 3 hommes, se veut donc être une ressource fédérale porteuse de conseils, d'accompagnement, de réflexion et de construction revendicative, au sein de la fédération et auprès des syndicats.

L'activité du collectif s'articule au travers de différents axes qui sont développés dans sa feuille de route : sensibilisation, information et formations des syndicats de notre champ sur les enjeux de l'égalité et la lutte contre les VSS au travail et dans la CGT, rendre l'égalité visible dans toutes les campagnes et projets fédéraux, un travail transversal dans notre fédération et au sein de la CGT, lutte contre les stéréotypes, représentations sociales et les inégalités de genre. Rejoignez-nous !



À lire

Les filles du Kurdistan : une révolution féministe
de Mylène Sauloy et Clément Baloup



Cette BD retrace le parcours d'une journaliste qui témoigne du mouvement féministe des femmes kurdes, son combat, son idéologie, l'impact sur son territoire et en

France, la naissance du slogan «Jin, Jiyan, azadi» : «Femme, Vie, Liberté».

Une immersion dans un contexte historique et politique du combat féministe au Moyen-Orient.

Nous n'avons pas peur : le courage des femmes iraniennes

de Nathalie Amiri et Duzen Tekkal



Un livre de témoignages de femmes de toutes les classes de la société iranienne sur leur vécu et leur situation actuelle. Du combat local à l'exil forcé, une lutte sans relâche pour

la liberté et contre les violences.

La belle grève de femmes : les Penn Sardin, Douarnenez, 1924

d'Anne Crignon



En 1924, dans le village portuaire de Douarnenez, la lutte exemplaire de mille femmes travaillant dans les usines de conserves, appelées les «Penn Sardin» contre leurs employeurs

bourgeois, sans scrupules et sourds à leurs revendications. Bien plus qu'un combat de travailleuses, une lutte de classe toujours d'actualité pour la transformation de la société.

Le CNFPT n'est pas la vache à lait des économies imposées par le gouvernement !

Le CNFPT subit depuis des années des coups de butoir gouvernementaux sur son budget. Outil indispensable d'une fonction publique territoriale efficace et compétente, répondant aux besoins des usager.ères, les gouvernements successifs lui imposent, cependant, de drastiques réductions de recettes en même temps que de nouvelles dépenses, indues.

Ainsi en est-il de la réduction de 10% de la cotisation des différentes collectivités territoriales, ainsi en est-il de l'abandon, par le gouvernement et France compétence, de leur participation à la formation des apprenti.es recruté.es par les collectivités territoriales.

Là où il faudrait immédiatement 3% de cotisation, là où il faudrait que l'argent des fonctionnaires territoriaux.ales serve à former plus... le gouvernement tente de tuer à petit feu la formation des fonctionnaires territoriaux.ales.

Au-delà de la réforme des retraites, au-delà de la loi de « modernisation » qui a augmenté le nombre de jours travaillés, au-delà des recrutements facilités de contractuel.les.... On vient d'entendre Christian Estrosi (président de l'assemblée des maires « horizon ») demander la suppression pure et simple du CNFPT.

Alors que le montant des cotisations était, cette année, en augmentation

suite aux revalorisations salariales, à l'augmentation (même si insuffisante) du point d'indice..., les mesures annoncées d'économies imposées aux collectivités locales vont inverser la tendance. La masse salariale est envisagée comme fortement impactée, le budget du CNFPT aussi, par voie de conséquence.

Les mesures envisagées pour financer un budget 2025, choisies par le gouvernement, vont tout à la fois impacter les fonctionnaires territoriaux.ales, la fonction publique territoriale dans son ensemble mais aussi le CNFPT, cet établissement public national paritaire (pour partie) et déconcentré.

Nous avons besoin, avec nos syndicats, de porter au conseil d'administration, la parole et les revendications de la CGT, de continuer à réfléchir et infléchir le budget en repensant certaines participations (la police municipale par exemple).

Nous avons besoin, avec nos

syndicats, de mener fortement et fermement la bataille pour gagner le taux de cotisation à 3%, pour un service public de qualité, contre les mesures scandaleuses et régressives annoncées. Tout est possible et le 5 décembre sera une étape importante pour la mobilisation

Nous devons veiller, comme à la prunelle de nos yeux, à la santé et au développement de cet établissement de formation garant de la formation, de la qualification des agent.es. Les territoriaux.ales sont les agent.es du quotidien du service public de proximité, ils.elles ont besoin et les élu.es aussi, d'être toujours plus et mieux formé.es pour faire face à tous les défis.

Le CNFPT est partie intégrante de la fonction publique territoriale, de sa qualité.

Quand le CNFPT est menacé c'est la qualité du service public territorial qui est attaquée !

Les Entretiens Territoriaux de Strasbourg (ETS)

Organisé par le CNFPT, les ETS, le grand rendez-vous des dirigeants territoriaux, se tiendront à Strasbourg les 11 et 12 décembre prochains. L'édition 2024 aura pour thème : «Innovons pour une transition écologique juste et partagée». Ce thème permettra aux participants d'échanger et de débattre sur les enjeux d'une transition écologique équitable, à travers de nombreux ateliers pratiques et tables rondes.



Prévention des risques professionnels

Une circulaire du 11 juin 2024 vient rappeler en détails les conditions de réalisation et de mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ainsi que du PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention et d'Amélioration des Conditions de Travail). Elle vise à rappeler aux employeurs l'obligation de disposer d'un DUERP ainsi que du PAPRI Pact qui en découle devant faire l'objet d'une validation auprès de l'organe délibérant, après avis du F3SCT.

La première étape de la prévention des risques professionnels consiste en l'identification des situations de travail dangereuses et l'évaluation des risques professionnels qu'elles engendrent, notamment au travers de l'élaboration du DUERP.

La deuxième étape consiste en l'élaboration d'un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact) qui repose sur le résultat de l'évaluation des risques professionnels, les données relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail contenues dans le rapport social unique (RSU) ainsi que les mesures inexécutées du programme annuel de l'année antérieure et qui est soumis au dialogue social.

Le PAPRI Pact fait l'objet d'un document spécifique qui, bien que formellement distinct, découle étroitement du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le PAPRI Pact :

- Fixe la liste détaillée des mesures (les actions de prévention) devant être prises au cours de l'année à venir, qui comprennent les mesures de prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution, des indicateurs de résultat et l'estimation de son coût ;
- Identifie les ressources du service, de l'établissement ou de la collectivité pouvant être mobilisées ;
- Comprend un calendrier de mise en œuvre.

Contrairement aux dispositions de la loi du 2 août 2021 (art. L. 4121-3-1 du code du travail), en vertu desquelles, dans le secteur privé, le programme annuel de

prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail n'est obligatoire qu'au-delà d'un seuil d'effectifs, les dispositions réglementaires applicables à chacun des trois versants de la fonction publique ne comportent pas de seuil. Ainsi, la mise en œuvre du PAPRI Pact est obligatoire quel que soit l'effectif de la structure.

Ces dispositions prévoient que la formation spécialisée soit consultée chaque année pour avis sur le PAPRI Pact. Elles prévoient en outre que la F3SCT

peut proposer un ordre de priorité et des mesures supplémentaires au programme annuel de prévention. Elles prévoient également que lorsque certaines mesures prévues au programme de prévention de l'année précédente n'ont pas été prises, le président de l'instance en précise les motifs. Le suivi général de la réalisation des actions du programme, l'analyse de leur faisabilité et leurs délais de mise en œuvre peuvent également faire l'objet d'un échange au sein de l'instance.



CoGiTiel : un outil au service de la politique syndicale

Le CoGiTiel est avant tout un outil de gestion politique. C'est aussi un outil de communication et son fonctionnement permet aux différentes organisations de partager des données.

Certaines données sont en effet communes à l'ensemble des acteur·rices de la confédération, comme par exemple la liste des fédérations, la liste des unions départementales et locales, ainsi que leurs coordonnées.

D'autres informations, saisies par les organisations elles-mêmes, ne sont visibles que par ces dernières. Notamment, les données saisies par un syndicat concernant un responsable ne sont pas visibles par un autre syndicat.

Ainsi le CoGiTiel permet plusieurs utilisations :

Au niveau local, il se révèle outil de gestion courante. Le CoGiTiel permet l'ajout de nouveaux responsables, le suivi des stages effectués, des responsabilités, des mandats et la gestion comptable.

Au niveau régional ou national, il permet d'avoir un aperçu de l'ensemble de l'action syndicale, d'avoir accès à des bilans, sans pour autant s'immiscer dans la gestion propre à chaque syndicat par leurs dirigeant.es.

L'esprit du Cogitiel est donc de permettre à chacun de ses utilisateurs d'avoir constamment une image précise et à jour des structures de la confédération, tout en se révélant un outil de gestion quotidienne du syndicat.

Au vu de tous ces éléments il est primordial que toutes les composantes de la CGT, syndicats, CSD, CFR s'emploient à renseigner correctement toutes les parties du CoGiTiel ainsi que toutes les rubriques par parties.

Le CoGiTiel est encore trop souvent mal renseigné et rarement mis à jour, certains syndicats n'ont même pas fait la demande d'activation de leur



outil. De ce fait, CoGiTiel n'est pas renseigné. Les syndicats peuvent demander à leur UD de mettre en place des formations CoGiTiel. Ce n'est qu'à cette condition que notre outil sera pertinent tant au niveau communication que pour son utilisation politique.

En particulier, trop de syndiqué·es ne reçoivent pas le journal Ensemble : des adhérent.es sont écarté.es de l'envoi par le système car soit il ne reconnaît pas leur adresse, surlignée en marron dans le Cogitiel, soit leur adresse a été neutralisée à la suite d'un retour avec la mention NPAI. Enfin, certain.es adhérent.es ont le pointeur « informations CGT » coché NON, ils-elles sont donc considéré·es comme ne souhaitant pas recevoir le journal.

L'exploitation des données partagées est partielle, l'outil remplit donc son rôle de facilitateur dans la vie syndicale de façon incomplète. De plus le constat est clair, vu le manque de mise à jour de CoGiTiel par les syndicats, le nombre d'adhérent.es dans CoGiTiel ne reflète pas le nombre de FNI réglés par les syndicats. A court terme il faut absolument mettre en cohérence CoGiTiel et CoGeTise.

Le CoGiTiel est un outil incontour-

nable pour la CGT. Il permet à nos outils et structures fédéraux ou interprofessionnels de mieux connaître nos forces CGT organisées sur leur territoire et à nos syndicats de leur faciliter la mise en œuvre de la vie syndicale. Une organisation qui ne connaît pas l'état de ses forces, en nombre et en répartition géographique, est structurellement affaiblie. C'est pour cela que nous devons continuer à convaincre nos syndicats de la nécessité qu'ils saisissent les éléments de connaissance et de poursuivre la préparation au passage à sa version 2. La V2 a pour objectif principal de faire immédiatement le lien entre nos implantations, nos syndiqué·es, leur lieu de travail, les résultats électoraux et les futures élections afin de pouvoir anticiper nos actions.

Pour faciliter le passage à la la version 2 du CoGiTiel et éviter une surcharge de travail lorsqu'elle interviendra, il est important de renseigner et mettre à jour la version actuelle. Cela permettra aussi de mieux préparer la campagne pour les élections 2026 en sachant précisément où son nos adhérent.es, lequel·les sont formé·es, etc...

CNRACL : comment en est-on arrivé là ?

Depuis de très nombreuses années notre fédération, son union fédérale des retraité-es avec ses administrateur-rices au conseil d'administration de la Caisse Nationale des Agents des Collectivités Locales ne cessent de dénoncer la dégradation continue de la situation financière de la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux-ales et hospitalier-ères. Aujourd'hui ce constat est partagé par la mission d'inspection diligentée par les ministères de tutelle.

En 2023, le ratio démographique était de 1,46 actif-ves pour un-e retraité-e au lieu de 4,5 actif-ves pour un-e retraité-e dans les années 1980. Si l'espérance de vie progresse ces dernières années parmi les retraité-es de la fonction publique territoriale (FPT) et de la fonction publique hospitalière (FPH), elle n'explique pas, à elle seule, la dégradation du ratio démographique. Or, les cotisations perçues par la CNRACL en 2023 s'élèvent à 24,4 milliards, alors que la caisse a versé 26 milliards de pensions.

Le déficit de la caisse atteint aujourd'hui, les 1,6 milliard d'euros et d'après les inspecteur-rices généraux-ales, il devrait atteindre les 10 milliards en 2030.

Mais comment en est-on arrivé là ?

Pour notre fédération, son union fédérale des retraité-es et ses administrateur-rices, ce constat n'est pas une surprise. La situation de la caisse résulte des choix politiques opérés ces dernières années tant par les gouvernements successifs que par les employeurs territoriaux et hospitaliers. Au fil des ans, le nombre de recrutement d'agent-es contractuel-les, quelle qu'en soit la forme, n'a eu de cesse d'augmenter au détriment de l'emploi statutaire. On compte aujourd'hui environ 450 000 emplois contractuels dans la FPT et 260 000 dans la FPH. La loi du 6 août 2019 dite loi Dussopt, nom du funeste ministre de la Fonction publique de l'époque, a érigé le recrutement de contractuel-les en dogme.

D'après l'INSEE, en 2022, les effectifs de fonctionnaires de la FPT ont diminué de 1,0 % (soit -14 200 agent-es), tandis que ceux de contractuel-les s'accroissent nettement (+4,6 %, soit +19 900

agent-es), au total le taux de contractuel-les dans la FPT s'élève à 22,8%.

Tout laisse à penser que si nous ne sommes pas en capacité d'imposer l'abrogation des dispositions de 2019, nous allons assister à une augmentation sensible des recrutements sous contrat. De plus en 2021, les effectifs de fonctionnaires à temps non complet (TNC) dans la fonction publique territoriale (FPT) s'élevait à 121 300, soit 8,4 % de l'ensemble des fonctionnaires territoriaux. Rappelons que l'ensemble de ces agent-es ne cotisent pas à la CNRACL ce qui constitue un manque à gagner conséquent pour la caisse.

A cette dégradation des recettes, se rajoute le gel de la valeur du point d'indice depuis des années et la non-reconnaissance des qualifications qui rentrent en compte dans la rémunération des fonctionnaires, soumis à cotisations sociales, donc à cotisation à la CNRACL. Depuis 2000, la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires s'élève à 22%, liée au gel du point d'indice. C'est également moins de recettes pour la CNRACL.

Ainsi nous devons dire que la CNRACL est bien malade d'un manque de recettes !

A cela se rajoutent, les ponctions financières opérées sur le budget de la caisse dès 1974 au titre de la compensation de solidarité inter-régime et de la surcompensation. Au total ce ne sont pas moins de 100 milliards qui ont été puisés dans les réserves de la caisse, la laissant exsangue.

Mais alors que faire ?

Les décisions pour pérenniser la caisse sont bien politiques et nous ne sommes pas en manque de proposi-

tions. Nous revendiquons :

Une réponse à court terme permettant d'éponger le déficit :

- comme le propose la mission, une prise en charge du déficit par la CADES ;
- mettre fin immédiatement à la participation de la caisse à la compensation au titre de la solidarité inter régime, d'autant qu'elle est en déficit. Il est même nécessaire que la CNRACL soit à présent bénéficiaire de ce mécanisme ;
- une augmentation de la cotisation employeurs doit être envisagé ;
- une sur-cotisation sur la rémunération des contractuel-les doit être mise en place comme le propose également les inspecteur-rices ;
- l'affiliation de toutes les fonctionnaires à temps non-complet doit être décidée ;

Une réponse à moyen terme permettant de pérenniser la caisse :

- restreindre les possibilités de recrutement de non- titulaires (contractuel-les), cela passe, entre autres, par l'abrogation de la loi de 2019 ;
- un plan de titularisation doit être mis en place ;
- le recrutement de titulaires doit redevenir la règle dans la FPT et le recrutement de contractuel-les l'exception ;
- l'intégration des primes dans le traitement soumis à cotisation CNRACL ;
- l'augmentation de la valeur du point d'indice ;
- la refonte de la grille indiciaire avec la reconnaissance des qualifications doit être décidée.

L'UFR des services publics pense qu'il serait intéressant de mener une réflexion sur une source de financement complémentaire, assise sur les richesses créées.

L'ensemble de ces propositions séduisantes et réalistes ne pourront voir le jour sans une mobilisation de grande ampleur des actives et des retraitées, main dans la main, le bras levé.

Notre organisation a, de tout temps, revendiqué un système de retraite par répartition de haut niveau, la CNRACL en est !

De même, ayant vu le jour en mai 1945, elle est le patrimoine des territoriales et des hospitalières. La CNRACL est un élément constitutif de notre Statut. Porter atteinte à la CNRACL, c'est affaiblir davantage le Statut !

Aussi nous devons être à l'offensive pour la défense et la pérennité de la CNRACL.

Mais avant toute chose, il faut tordre le coup à tout sentiment de résignation et de fatalisme, faire connaître nos propositions, dont certaines sont reprises par les inspectrices générales des ministères de tutelle, informer, former le maximum d'agent-es, interpeller les élu-es et les parlementaires et appeler à la mobilisation.

C'est tout le sens de la campagne fédérale !



DEPUIS SA NOMINATION À MATIGNON, MICHEL BARNIER ET SES MINISTRES N'ONT EU DE CESSER D'ÉRIGER L'AUSTÉRITÉ EN MODE DE GOUVERNEMENT AINSI QUE DE STIGMATISER LES FONCTIONNAIRES ET LES RETRAITÉ-ES, RE-RE -DEVENU-ES LES BÊTES NOIRES ! C'EST AINSI QUE LES VIEILLES RECETTES FRAPPÉES DU SCEAU DU POPULISME ET DE LA DÉMAGOGIE SONT REMISES AU GOUT DU JOUR PAR CE GOUVERNEMENT ILLÉGITIME, SA MAJORITÉ ET LE PATRONAT.

Les retraités et les fonctionnaires sont, plus que tout-es autres, les cibles absolues : des fonctionnaires payés à rien foutre, souvent en maladie de complaisance, des retraités qui touchent une pension en inactivité... C'est insupportable pour les libéraux, aussi du bien du centre, de la droite que de l'extrême droite, qui pensent que liberté est synonyme d'aucune solidarité. La boîte de Pandore est ouverte sur les économies budgétaires de l'Etat, dès lors tous les démons ultra capitalistes sont réveillés. Selon eux, la France souffre d'un excès de fonction publique et de largesses de protection sociale, notamment pour ses retraités. Jamais le patronat n'a accepté de payer pour des ouvriers qui ne produisent plus. Les retraités sont

désignés par le gouvernement et le patronat comme des boucs émissaires faciles vis-à-vis d'une France qui souffre.

Non, les retraités ne se sont pas goinfrés !

C'est ainsi que le Premier ministre entérine une nouvelle année blanche pour les retraités en 2024 et un report de la revalorisation 2025 au « 1er juillet », le patronat a opéré un chantage inique lors de la négociation sur la revalorisation des retraites complémentaires Agirc-Arrco.

Dire que le pouvoir d'achat des retraités est en chute libre et qu'il ne répond pas aux besoins pour vivre dignement n'est pas une vue de l'esprit, mais bien une réalité.

Combien de retraités sont obligés de choisir entre se nourrir, payer son loyer, son électricité ou le gaz, sa mutuelle, se soigner correctement? Une grande majorité.

Toutes les infos : www.cgtservicespublics.fr

EN LIGNE

Le tract UFR pour la mobilisation du 3 décembre et la pétition «Non au recul de l'indexation des retraites de base au 1er juillet 2025»



<https://www.cgtservicespublics.fr/la-federation/ufr/notre-actualite/le-3-decembre-mobilisons-nous-pour-notre-dignite-pour-l-augmentation-de-nos/>

9 ORGANISATIONS DE RETRAITÉ-ES.

LE 3 DÉCEMBRE, EXIGEONS SATISFACTION DE NOS REVENDICATIONS !

BULLETIN D'ADHÉSION

à l'Union fédérale des retraités-cgts des Services publics

Retraité-e isolé-e ? NON! Retraité-e syndiqué-e ? OUI!

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

Mon pouvoir d'achat - Ma retraite - Ma santé - Mes besoins quotidiens

JE ME SYNDIQUE À LA CGT

Ne pas jeter sur la voie publique - Le 5 novembre 2024

Nom Prénom.....
 Adresse postale.....
 Code postal Ville.....
 Adresse mail @.....
 N° de téléphone.....
 Branche professionnelle d'origine.....

À renvoyer à : **Fédération CGT des Services publics - Union fédérale des retraités-es**
 Case 547 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL CEDEX - ufr@fdsp.cgt.fr

La CGT organise les États généraux de l'enseignement et de l'éducation artistiques

Ils auront lieu le 9 décembre 2024 à la Philharmonie de Paris. Organisés par l'Ufict-CGT (fédération CGT des services publics), le Snam-CGT (fédération du spectacle), l'UNSA et FO, ces états généraux visent à rassembler les enseignant-es artistiques du secteur public (conservatoires, écoles de musique, écoles d'art territoriales) et du secteur privé (associations, intervenant-es scolaires, convention collective Éclat) pour mettre en commun les enjeux revendicatifs.



Programme :

9h Accueil

9h30 Introduction par les syndicats et présentation de la journée

9h45 Table ronde n°1

Enseignement artistique spécialisé et Éducation artistique et culturelle. Dispositifs, missions des enseignants et complémentarité des pratiques.

12h Déjeuner

13h30 Table ronde n°2

Transformation statutaire dans la Fonction publique et évolution de la convention Éclat.

Vers de nouveaux cadres de travail : réflexions et propositions pour l'avenir.

15h30 Pause

15h45 Table ronde n°3

Place et financement de l'enseignement artistique dans les politiques publiques. Défis, solutions et rôle dans la cité.

17h45 Discours de clôture

18h Fin de la journée

En effet, la dégradation des conditions de travail, la remise en cause du régime d'obligation de service (16h, 20h), l'invisibilisation des missions de préparation et de veille pédagogique, la précarité de l'emploi, l'augmentation des situations de VSS, la baisse des finances locales imposent de débattre et de construire le rapport de force **pour gagner sur nos revendications : toutes et tous les enseignant-es artistiques en catégorie A, des carrières et des rémunérations alignées sur celles des professeur-es certifié-es et agrégé-es de l'Education nationale, des concours réguliers, une insistance nationale de dialogue sur les enjeux pédagogiques... Venez nombreux-euses!**

Des cadres
socialement
engagé-es



EN LIGNE

Inscription aux Etats généraux de l'enseignement et de l'éducation artistiques sur



<https://framaforms.org/etats-generaux-de-l-enseignement-et-de-le-ducation-artistiques-1728296247>

Libérez la militante palestinienne Fatima Al-Rimawi

Communiqué de L'ISP, l'AFT et l'IE. Exigeons la libération de Fatima Al-Rimawi, arrêtée par les Forces de défense israéliennes à son domicile en janvier 2024 après avoir publié sur Facebook des commentaires critiques sur les attaques de représailles d'Israël dans la bande de Gaza.

Fatima Al-Rimawi, dirigeante à Jéricho du Syndicat général palestinien des travailleurs des écoles maternelles et privées (GUWKPS), a été arrêtée par les Forces de défense israéliennes (FDI) à son domicile en janvier 2024. Depuis lors, elle est détenue sans procès dans la célèbre prison militaire pour femmes de Damon, près de Haïfa, et se voit refuser l'accès aux soins médicaux nécessaires ainsi que les visites de sa famille ou de son avocat. Elle est accusée d'« incitation au terrorisme » - une accusation au sens large souvent utilisée dans ce genre d'affaires - après avoir publié sur Facebook des commentaires critiques sur les attaques de représailles d'Israël à Gaza. (...) Fatima n'est pas seulement une dirigeante syndicale, mais aussi une éducatrice de la petite enfance dévouée, forte de plus de 30 ans d'expérience. Tout au long de sa carrière, elle a joué un rôle crucial dans l'éducation des jeunes enfants en Cisjordanie, conciliant ses responsabilités professionnelles avec son rôle d'épouse et de mère. Son engagement de longue date en faveur de l'éducation et de sa communauté se reflète dans son leadership au sein du Syndicat général des travailleurs des écoles maternelles et privées. L'impact de son arrestation et de sa détention a profondément marqué sa famille, ses élèves et sa communauté, soulignant les profondes conséquences personnelles et sociétales de son emprisonnement.

Prison israélienne pour femmes « Damon » : bienvenue en enfer

Fatima est incarcérée dans la tristement célèbre prison pour femmes de Damon, un établissement critiqué depuis longtemps par les groupes de défense des

droits de l'homme pour son exigüité, sa surpopulation, sa mauvaise ventilation, les violences physiques qu'elle subit et l'insuffisance de la nourriture et de l'eau qu'elle consomme. Les survivantes ont fait état de l'isolement, des humiliations et des insultes incessantes de la prison, qui favorisent la torture psychologique et émotionnelle. (...) Plusieurs rapports font état de violations du droit international en matière de droits de l'homme en vertu de la troisième convention de Genève.

L'organisation israélienne B'Tselem, une organisation de défense des droits de l'homme indépendante, non partisane et primée, a décrit - comme l'a rapporté la BBC - les horribles conditions de détention des Palestiniens dans un rapport « welcome to Hell ». Ce rapport fait état d'un système dans lequel chaque détenu est délibérément soumis à une « douleur dure et implacable ».

Le ministre israélien de la sécurité, Itamar Ben Gvir, qui supervise le système pénitentiaire, porte une lourde responsabilité dans les abus signalés. Pourtant, il continue à s'enorgueillir du fait que, sous sa direction, les conditions de détention des Palestiniens se sont fortement détériorées. Cette détérioration a atteint un tel degré que B'Tselem a déclaré que les installations - tant militaires que civiles - constituaient « un réseau de souffrance, fonctionnant comme des camps de torture de facto ».

L'objectif de notre campagne est d'exercer une pression internationale sur Israël, en particulier sur le ministre israélien de la défense, Yoav Gallant, pour qu'il libère immédiatement Fatima Al-Rimawi. M. Gallant supervise les forces de défense

israéliennes et diverses autres forces de sécurité israéliennes. Il est également responsable de toutes les prisons militaires et de tous les prisonniers, y compris la prison de Damon où Fatima est détenue.

ISP : Internationale des Services Publics, dont la FDSP est adhérente.

AFT : Fédération Américaine des Enseignants

IE : Internationale de l'Éducation

Exigeons sa libération immédiate. Envoyez un courriel :

Au Ministre des affaires étrangères : Jean-Noël Barrot bte.scec@diplomatie.gouv.fr

A l'ambassadeur de France en Israël : Frédéric Journès contact.tel-aviv-amba@diplomatie.gouv.fr

Au ministère israélien de la Défense : Yoav Gallant Twitter handle : @yoavgallant

Au chef adjoint de la Direction de la coopération internationale en matière de défense (SIBAT) du ministère de la défense israélien : sibat_exec@mod.gov.il

EN LIGNE

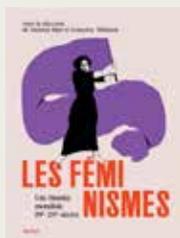


ISP, l'AFT et l'IE demandent la libération de la militante palestinienne Fatima Al-Rimawi



The Israeli Information Center for Human Rights

À lire

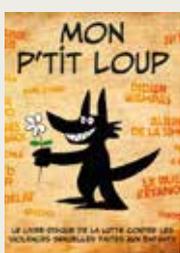


Les féminismes : une histoire mondiale. 19^e-20^e siècles

Françoise Thébaud, Yannick Ripa

Editions Textuel, 2024, 320 pages

Cet ouvrage, richement illustré, parcourt deux siècles d'une histoire mondiale des féminismes. Si Olympe de Gouges et Simone de Beauvoir appartiennent à notre panthéon féminin, qui connaît l'Indienne Savitribai Phule qui, dès le milieu du XIXe siècle, dénonce l'imbrication des dominations de caste et de genre, et se bat pour ouvrir l'éducation aux filles ? La Kenyane Wangari Maathai qui lance en 1977 un mouvement national de plantation d'arbres pour lutter contre la détérioration de l'environnement, dont les femmes rurales sont les principales victimes ? Qui sait que les Néo-Zélandaises ont été les premières femmes au monde à obtenir le droit de vote en 1893 ? Multiple et hétérogène, le féminisme est ici décliné au pluriel, afin de rendre compte de la richesse des luttes individuelles ou des combats des organisations nationales et internationales contre le patriarcat.



Mon p'tit loup

Collectif, livre-disque

Irfan le label, 2024, 48 pages

Mon p'tit loup est un livre-disque contre les violences sexuelles faites aux enfants. Militant hyperactif de la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants, Nicolas Puluhen, qui est également programmateur de spectacles, a fait appel à son réseau d'artistes musiciens pour leur demander de prendre la plume et la lyre à ses côtés. Dans le sillage de figures du rock et de la chanson française comme Catherine Ringer, Albin de la Simone, Les Ogres de Barback, La Rue Kétanou, JP Nataf (Les Innocents), Magyd Cherfi (Zebda), Didier Wampas, Flavia Coelho, Oldelaf, se mêlent des artistes que l'on découvrira avec plaisir, comme les jeunes collégiens Mam'zelle Prune & Kamalam ou le groupe jeune public Minibus et sa chanson « Le monde est à toi » écrite sur l'île de Mayotte avec des enfants migrants sous l'égide de l'association de Nicolas, et bien d'autres non moins talentueux... Au final, le sujet des violences sexuelles est abordé par tous les côtés, exploré par toute les sensibilités, dépassé par tous les talents de toutes les générations.



La Tresse

Laetitia Colombani

Grasset, 2018, 240 pages

Destin croisés de 3 femmes, sur 3 continents différents, chacune luttera contre la domination, le racisme, la maladie et pour l'instruction. Récit émouvant de vie de femmes pour l'émancipation et la liberté.

D'autres livres de l'auteure nous emporte dans le récit de la création du premier foyer d'hébergement de femmes à Paris et la suite de l'histoire de la tresse...



La Frustration salariale. À quoi servent les primes ?

Élise Penalva-Icher

Sorbonne Université Presses, 2024, 224 pages

Depuis une trentaine d'années, à mesure que les collectifs de travail issus des Trente Glorieuses ont été affaiblis, des éléments de plus en plus variés – et surtout variables (primes individuelles de performance, plan épargne retraite, intéressement ou participation, etc.) – se sont adjoints au salaire. De ce fait, les points de repère pour apprécier sa rémunération se sont peu à peu effacés. Cette hybridation récente brouille les perceptions individuelle et collective des rémunérations, dont les usages sont finalement plus complexes qu'il n'y paraît. Certes, elles rétribuent le travail, et leur montant peut à ce titre être source d'insatisfaction et de frustration, d'autant que les primes qui sont inégalement réparties dans la société accentuent parfois les écarts salariaux, par exemple entre les femmes et les hommes. Mais les salaires ont aussi pour fonction d'attirer, de fidéliser, de contrôler, voire de punir.



« Nous voulons passer le nombre de jours de carence des fonctionnaires d'un à trois, comme dans le privé »

Guillaume Kasbarian, ministre de la fonction publique

**mais...
ils vont nous rendre
malades!**

Voilà, les conséquences réelles que subira chaque agent-e en cas d'arrêt maladie, une double peine avec la détérioration de son état de santé et d'importantes pertes financières auxquelles viendront s'ajouter les pertes éventuelles liées à l'IFSE.



EN LIGNE

Jour de carence : une sanction injuste qui pénalise encore plus les agents publics ! (Calculateur CGT)

Et maintenant, ils nous parlent de nous voler un jour férié supplémentaire ! **NON**, nous ne nous laisserons pas faire ! Les économies faites sur le dos de la fonction publique territoriale et des agent-es n'ont que trop duré



EN LIGNE

En 2024, Gipa... ou pas ? Calculez ce que vous risquez de perdre (simulateur CGT)

**je fais grève
et je manifeste !**

- Contre les budgets de Macron-Barnier pour 2025 ;
- Contre tout jour de carence et tout impact sur l'indemnisation en cas d'arrêt maladie ;
- Pour des moyens en faveur des services publics répondant à l'intérêt général ;
- Pour un point d'indice à 6 euros et son augmentation immédiate et urgente de 10 %.



EN LIGNE

Le tract fédéral de mobilisation du 5 décembre.